



Non remboursement de caution et demande de dedommagement

Par **bala**, le **01/03/2010** à **14:52**

Deux problèmes se posent:rn- je conteste l'état des lieux de sortie, effectuée par la fille de ma propriétaire et mon colocataire. Car l'état des lieux initial avait été fait par l'agence de location (en faillite à ce jour) et mon locataire. Les constatations ne peuvent être justes de ce fait, car cette dernière n'avait jamais revu le studio et elle n'était pas en possession de l'état des lieux initial.rnJe n'ai donc pas apposé ma signature.rn- Voilà deux mois que cet état des lieux a été fait, et après maintes tentatives d'explications restées sans réponses. J'apprends que ma propriétaire a envoyé par RAR une demande de dédommagements à hauteur de 5000€ pour dégradation de son bien, à mon garant, ceci sans même m'en informer et sans jamais m'avoir dit qu'elle retiendrait ma caution.rnLe garant est censé être contacté en dernier recours?rnLa retenue de la caution doit être justifiée au locataire par RAR?rnLes dégradations doivent figurer sur l'état des lieux de sortie, ce n'est pas le cas, elle a juste signalé le non nettoyage.rnLa propriétaire se plaint également de ne pas retrouver ces meubles (vétustes et cassés pour la plupart), qui n'avaient pas été pris en compte dans le bail initial par l'agent immobilier car non conformes.rnNous en avons jeté certains et remplacé d'autres (ne pouvant les stocker), ainsi que les sols qui étaient dans un très mauvais état, tout ceci à nos frais.rnQuels sont les recours possibles?rnEst-elle dans ses droits?